



## Le Conseil de Développement 2014 du Pays de Redon Bretagne Sud en bref ...

### ✚ Présentation générale

Le Conseil de Développement du Pays de Redon et Vilaine a été créé en 2001. Il regroupait 55 communes réunies en 5 communautés, à cheval sur 3 départements et 2 régions.

Le pays a pris le nom en 2010 de « Pays de Redon Bretagne Sud » et rassemble désormais près de 83000 habitants dans 3 communautés : la C C du Grand-Fougeray (4 communes – 5000h), la C C de La Gacilly (9 communes – 10800h), la C C du Pays de Redon (30 communes, dont 12 du 35, 10 du 56, 8 du 44 – 66800h).

Présidé par Pierrick GOUIN et Alain MADORE, le CD PRBS a pour but l'animation et l'organisation de la concertation autour des projets d'intérêts collectifs, en lien avec la charte de Pays.

**Le Conseil de Développement est un lieu**

- d'étude et de débat,
- de concertation et de proposition,
- de citoyenneté.

Il permet l'expression de tous les points de vue. Il constitue une forme de « conscience collective » qui se nourrit de débats, voire de combats, sans être groupe de pression en faveur d'une cause ou d'une autre.

### ✚ Ses missions

- Réaliser l'analyse prospective de l'aménagement et du développement du PRBS,
- Evaluer la démarche de Pays, en particulier la contractualisation,
- Participer à l'actualisation de la charte de territoire et veiller à la cohérence de sa mise en œuvre,
- Mener des études sur tous sujets concernant l'aménagement et le développement du PRBS (saisine du GIP ou d'un autre organisme, auto saisine),
- Informer, mobiliser la population et les acteurs locaux sur les enjeux du développement local selon les principes de la démocratie participative.

### ✚ La charte de Pays, un document de référence

Elle correspond à la stratégie ou au projet global de développement durable du Pays de Redon Bretagne Sud qui doit répondre :

- Aux objectifs d'équité sociale, d'efficacité économique, d'amélioration de l'environnement,
- Aux principes de subsidiarité et de transversalité,
- A une recherche de participation des citoyens, de transparence des décisions,
- Aux défis de conciliation du long terme et du court terme.



### ✚ Composition et fonctionnement

- Le CD PRBS est administré par un **Conseil d'Administration** constitué des représentants des **5 collègues** : Elus locaux - monde associatif – entreprises et organisations professionnelles - citoyens motivés - services publics et administrations.
- Un **bureau** de 5 à 7 membres assure, avec **Fanny RENAULT** chargée de mission mise à disposition partielle par le GIP, le fonctionnement et la représentation du CD.
- Le CD PRBS est une association Loi 1901, quiconque peut y adhérer, à titre personnel ou au nom d'une structure. Le C A peut aussi coopter des membres.
- Les **groupes de travail** sont en lien direct avec la Chargée de mission, le bureau et le C A par le ou la « **pilote** » de groupe. Ils sont ouverts à l'ensemble des habitants du Pays. La réflexion de ces groupes permet d'aboutir à des analyses, des études, des propositions, des animations, des projets ou des expérimentations.